



Litige vente maison suite separation

Par **Nono1313**, le **27/07/2012** à **16:44**

Bonjour,

Séparé depuis près de 2 ans avec mon ex compagne (rupture de pacs), nous venons de vendre notre maison.

Or, cette derniere reclamant 4000€ de "dédommagement", elle veut bloquer le fruit de la vente de la maison (90000€).

A t elle le droit de faire bloquer l'argent? Si oui, quelles sommes?

Merci

Par **Afterall**, le **28/07/2012** à **19:04**

Bonjour,

Une mésentente sur le partage d'une somme d'argent indivise entraine le blocage de cette somme.

Dans un premier temps, il serait profitable aux deux de circonscrire le montant faisant l'objet du litige (soit vraisemblablement 4000 €) et partager le reste.

En cas d'absence d'accord sur la répartition de ce surplus, une action judiciaire sera nécessaire afin de dénouer la situation.